

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2009

ACCÈS AU CRÉDIT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
(Deuxième lecture) - (n° 1901)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Balligand, M. Cahuzac, M. Emmanuelli, M. Baert, M. Goua, M. Nayrou, M. Launay,
M. Carcenac, M. Sapin, M. Bartolone, M. Muet, M. Eckert,
M. Idiart, M. Bapt, M. Bourguignon, M. Rodet
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 6 TER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement adopté au Sénat est dépourvu de tout lien avec l'objet du texte, puisqu'il ne porte ni sur l'accès au crédit des PME, ni sur l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers.

En outre, ni son coût, ni ses effets attendus – sur l'emploi notamment – n'ont été précisés, ce qui n'est pas acceptable compte tenu de l'état très dégradé des finances publiques.